

**RESTAURANT SCOLAIRE DE FONTAINE ETOUPEFOUR**

**ANNÉE 2019-2020**

**RÈGLEMENT  
ET  
INSCRIPTIONS**

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT POUR LE 28 JUIN 2019**

## En Mairie

### 1. LES INSCRIPTIONS

Après du Régisseur du restaurant scolaire de la mairie, pendant les heures d'ouvertures, par téléphone au **02.31.26.30.31** ou **02.31.26.73.40** ou par email : [secretariat@fontaine-etoupefour.fr](mailto:secretariat@fontaine-etoupefour.fr) ou [pauline.menard@fontaine-etoupefour.fr](mailto:pauline.menard@fontaine-etoupefour.fr) **2 jours minimum avant la date du repas. Pour les inscriptions hors délai ou pour les enfants ne venant que quelques jours dans l'année un tarif de repas exceptionnel est pratiqué.**

**Les enfants avec des problèmes d'allergies ou autres nécessitant un suivi médical particulier ne seront admis au restaurant scolaire qu'après accord de la Municipalité.**

### 2. LES ABSENCES

D'une façon générale, elles doivent être signalées **dès le premier jour avant 9 h** auprès du régisseur du restaurant scolaire de la mairie, pendant les heures d'ouvertures, par téléphone au **02.31.26.73.40**, ou par email : [secretariat@fontaine-etoupefour.fr](mailto:secretariat@fontaine-etoupefour.fr) ou [pauline.menard@fontaine-etoupefour.fr](mailto:pauline.menard@fontaine-etoupefour.fr) en indiquant le nombre de jour d'absence. **Dans ce cas le premier repas est facturé.**

**En cas d'absence non signalée, tous les repas prévus non pris seront facturés.**

**Les absences consécutives à la modification du planning initial, doivent être signalées 2 jours avant. Dans le cas contraire tous les repas prévus sont facturés.**

**Lors des grèves, les repas non décommandés par les parents, sont facturés (les enfants étant accueillis dans les écoles pendant les grèves).**

**AUCUN PIQUE-NIQUE NE SERA FOURNI PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE LORS DES SORTIES.**

### 3. RÈGLES DE CONDUITE LORS DU DÉROULEMENT DES REPAS

- **prévoir une serviette de table au nom de l'enfant pour les élèves du CP au CM2**
- Afin que le déroulement des repas se passe dans la sérénité il est demandé aux enfants,
  1. d'être poli envers le personnel de service et entre camarades
  2. de respecter les consignes données par le personnel de service.
  3. d'être calme et de ne pas gaspiller la nourriture.
- Le non-respect de ces points élémentaires de savoir-vivre, après un avis aux parents, pourra entraîner l'exclusion temporaire du restaurant scolaire. Si aucune amélioration dans le comportement du rationnaire n'a été constatée, nous serions dans l'obligation d'exclure l'enfant définitivement.

### 4. PAIEMENT DES REPAS (durant le délai précisé sur la facture)

- Soit par carte bancaire sur le site internet : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/index.jsp>
- Soit par chèque libellé à l'ordre de « **CANTINE FONTAINE ETOUPEFOUR** » et à remettre au régisseur, en mairie ou dans les boîtes aux lettres situées devant la Mairie et devant l'école élémentaire.
- Soit par règlement en espèces.
- Au-delà du délai de paiement précisé sur la facture, le règlement fera l'objet d'un recouvrement par le trésorier de Caen Orne Odon (7 boulevard Bertrand 14000 CAEN). **Merci de respecter la date d'échéance.**

### Prix du repas (DM du 30/04/2019)

	<b>CP à CM2</b>	<b>PS/MS/GS</b>
Pour 1 enfant	4.30 €	3.94 €
Pour 2 enfants (par enfant)	4.10 €	3.84 €
Pour 3 enfants (par enfant)	3.95 €	3.69 €
Pour 4 enfants et plus (par enfant)	3.80 €	3.50 €

Repas exceptionnel : 5.55 €

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2019/2020

Date : \_\_\_\_\_  
N° allocataire CAF (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone Personnel : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone Personnel : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_ (important)

Nom de (s) enfant(s)	Prénom (s)	Date(s) de naissance(s)	Classe rentrée 2019 - 2020

Présence : **Soit 1** - Mensuelle : (tous les jours)   
À partir du jour de la rentrée  ou date \_\_\_\_\_

**Soit 2** - Journalière : lundi  mardi  jeudi  vendredi   
À partir du jour de la rentrée  ou date \_\_\_\_\_

**Soit 3** - Occasionnelle :

Personne (s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom \_\_\_\_\_ lien de parenté \_\_\_\_\_



Nom \_\_\_\_\_ lien de parenté \_\_\_\_\_



M. et Mme \_\_\_\_\_ autorisons l'hospitalisation de notre (s)enfant(s)

OUI / NON

**Si enfant (s) allergique (s) , merci d'indiquer les aliments interdits et un certificat médical :**

**Votre enfant a-t-il un P.A.I. ?** (Projet d'Accueil Individualisé) : oui  ou non

**Le P.A.I. a-t-il été mis en place avec le médecin scolaire ?** : oui  ou non

**Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions**

Date et Signature des parents